

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240409-DCM2024-11-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril à 19H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre.

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-11: Taux des Taxes directes Locales 2024

Vu l'état 1259,

Vu les prévisions budgétaires 2024,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux inchangés pour 2024 par rapport à 2023:

TAXE	2023	2024
Taxe Foncier Bâti	32,80%	32,80 % Soit 12,70% taux communal inchangé + 20,10 % taux départemental
Taxe Foncier Non Bâti	47,88%	47,88 %
Taxe d'Habitation	8,75%	8,75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'approuver les taux de fiscalité directe locale 2024, tels qu'au tableau ci-dessus.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :